

Extrait du Registre des délibérations du 9 avril 2021

du Marais poitevin Une autre vie s'invente ici

1	Date de publication : 13 avril 2021	Nombre de délégués en exercice : 122
	Date de convocation : 1 ^{er} avril 2021	Nombre de délégués présents ou <i>représentés</i> : 77 (554 voix)
		Votes: Pour: 552 voix - Contre: Abstention: 2 voix

Le 9 avril 2021, le comité syndical du Syndicat mixte du Parc naturel régional du Marais poitevin, légalement convoqués, s'est réuni à Damvix (85) sous la présidence de Pierre-Guy PERRIER.

Etaient présents, en visioconférence ou représentés :

AU TITRE DES COMMUNES DE CHARENTE-MARITIME: <u>Anais: Laëtitia REMETTER</u>; <u>Andilly: Caroline SOULIE; Charron: Laura MILLET; Courçon: Florence GUIBERTEAU; Cram Chaban: Caroline QUEMERAIS; Ferrières: Jenny MORTAGNE; La Grève sur Mignon: Stéphane COUTTIER; <u>Le Gué d'Alleré: Marie-Odile ROUX; Longèves: Bruno FERRET; Marans: Romuald QUIRION; Nuaillé d'Aunis: Magali VINCENT; La Ronde: Jean-Pierre SERVANT; <u>Saint Cyr du Doret: Cyril CHAUVIN</u>; Saint Jean de Liversay: Sylvie VIVIER; <u>Saint Sauveur d'Aunis: Loïc MOREAU; Villedoux: Daniel BOURSIER</u></u></u>

Au TITRE DES COMMUNES DES DEUX-SEVRES : Arçais : Philippe LEYSSENE ; Le Bourdet : Clément COHEN ; Coulon : Anne-Sophie GUICHET ; Epannes : Isabelle GAUTIER ; Magné : Catherine TROMAS ; Niort : Thibault HEBRARD ; Prin Deyrançon : Olivier D'ARAUJO et Anne CLERE ; Saint Hilaire la Palud : François BONNET ; Saint Symphorien : David ROUGER ; Sansais : Arnaud VIGER ; Vallans : Olivier CAILLE ; Le Vanneau-Irleau : Bruno CARDINAUD et Mickaël BAUDRY

AU TITRE DES COMMUNES DE VENDEE: Auchay-sur-Vendée: Michel HERAUD; Benet: Georges MERCIER et Sylvie GRIFFON; La Bretonnière la Claye: Jean-Pierre PELLENEC; La Couture: Cédrine ALVEZ DA CRUZ; Damvix: Yannick MOREAU; Doix-lès-Fontaines: Benoît BERLAND; La Faute-sur-Mer: Laurent HUGER; Le Gué de Velluire: Alexandre OLONDE; L'Île d'Elle: Fabien BILLARD; Lairoux: Pierre CHABOT; Le Langon: Jacqueline ARRESTAYS; Liez: Rodolphe BLONDELLE; Maillé: Patricia LUCAS et Cédric GESTRAUD; Maillezais: Mélanie LIMOGES; Mareuil sur Lay Dissais: Thierry COUILLAUD; Moreilles: Marie-Jeanne BARRAUD; Puyravault: Claude CHAUSSADAS; Rives d'Autise: Florent BAUDON; Saint Denis du Payré: Gaëlle FLEURY; Saint Michel en l'Herm: Jackie RENAUD; Sainte Radegonde des Noyers: Paul BOURNEL; Saint Vincent sur Graon: Jannick RABILLE; La Taillée: Florence TROTTIN et Judicael LAMY; La Tranche sur Mer: Pierre-Jacques CARLES et Christian NOLLEAU; Triaize: Didier JOUSSEAUME; Vix: Marie-Aurore DUPONT-MALOINE; Vouillé-les-Marais: Laëtitia DAVID

AUTITRE DES EPCI: Communauté d'Agglomération du Niortais: Anne-Sophie GUICHET; Communauté d'Agglomération de La Rochelle: Marc MAIGNE; Communauté de Communes Aunis Atlantique: Jean-Pierre SERVANT; Communauté de Communes Sud: Laëtitia REMETTER; Communauté de Communes Sud Vendée Littoral: David MARCHEGAY; Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise: Gilles BOUTEILLER

AU TITRE DES CHAMBRES D'AGRICULTURE : <u>Deux-Sèvres : Jean-Marc RENAUDEAU</u>, <u>Charente-Maritime : Pascal CHIASSON</u>, <u>Vendée : Joël LIMOUZIN</u>

AU TITRE DU CONSEIL REGIONAL NOUVELLE-AQUITAINE : Benoît BITEAU, Pascal DUFORESTEL, <u>Véronique LAPREE</u>, <u>Jean-Romée</u> CHARBONNEAU

AU TITRE DU CONSEIL REGIONAL DES PAYS DE LA LOIRE : Pierre-Guy PERRIER, Lydie BERNARD

AU TITRE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA CHARENTE-MARITIME : Catherine DESPREZ, Stéphane VILLAIN

AU TITRE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DES DEUX-SEVRES : Séverine VACHON

Au titre du Conseil departemental de la Vendee : François BON, *Marie-Josèphe CHATEVAIRE*, Arnaud CHARPENTIER, *Anne-Marie COULON*



Budget supplémentaire 2021 Budget annexe Développement économique

Parc naturel régional du Marais poitevin • 2, rue de l'église • 79510 Coulon • Tél. 05 49 35 15 20 correspondance@parc-marais-poitevin.fr • www.parc-marais-poitevin.fr



Accusé de réception en préfecture 079-257902205-20210415-2021AG0409MBSDE-DE Date de télétransmission : 15/04/2021 Date de réception préfecture : 15/04/2021

Budget supplémentaire 2021 Budget annexe Développement économique

Contexte

Vu la loi n° 2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et le décret n° 2021-296 du 19 mars 2021 modifiant le décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire.

Vu la délibération du Comité syndical en date du 22 janvier 2021 adoptant le budget primitif 2021;

Vu les délibérations du Comité syndical du 9 avril 2021 approuvant les comptes administratif et de gestion 2020, et affectant les résultats 2020, préalablement adoptée ;

Vu le Codé général des collectivités territoriales ;

Considérant que le budget supplémentaire a pour objet de reprendre les résultats 2020, les restes à réaliser et qu'il convient d'ajuster certaines prévisions 2021.

Après en avoir débattu, le comité syndical

DECIDE:

d'approuver le budget supplémentaire 2021, en dépenses et en recettes, à la somme de 2 066 764,72 € pour le budget annexe Développement économique, dont 11 168,31 € sur la section de fonctionnement et 2 055 596,41 € sur la section d'investissement, tel qu'annexé.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Le Président,

Pierre-Guy-RERRIER

nt par : Pierre-Guy Perrier

2/04/2021